

développement de la démocratie, la consolidation de la paix et la promotion des droits de la personne. Nos efforts viseront surtout à encourager la bonne administration des affaires publiques et la primauté du droit, à renforcer la société civile, à accroître la participation des femmes à la vie politique et à stimuler le soutien du secteur privé et des syndicats pour la démocratie, particulièrement dans les jeunes démocraties et les sociétés en conflit. Il est essentiel de protéger les groupes les plus vulnérables ou sous-représentés afin d'élargir la participation au processus démocratique et de prévenir les conflits de société. Nous nous emploierons à assurer l'adoption et la ratification d'instruments internationaux visant à protéger ces groupes, en particulier l'adoption rapide d'une convention de l'Organisation internationale du travail visant à éliminer les formes intolérables du travail des enfants. Nous travaillerons dans le cadre d'organisations multilatérales et régionales, notamment le Comité d'aide au développement de l'OCDE, ainsi qu'en association avec les organisations non gouvernementales et les jeunes démocraties. Nous envisagerons aussi des efforts communs propres à promouvoir la démocratie là où elle ne s'est pas encore établie.

71. Nous avons demandé à nos ministres de poursuivre ces efforts et de formuler des recommandations que nous examinerons à notre prochain sommet.

72. La démocratie, la croissance économique et le développement ne sauraient réaliser leur plein potentiel si les affaires publiques ne sont pas sagement administrées, en particulier si les dirigeants politiques et les fonctionnaires ne sont pas tenus comptables de leurs actes, surtout lorsqu'il y a corruption. Nous nous emploierons à éliminer la corruption des marchés publics financés par l'aide extérieure. Nous prendrons sans délai les mesures voulues pour criminaliser, de manière efficace et coordonnée, le versement de pots-de-vin aux fonctionnaires étrangers et pour donner suite aux engagements déjà pris relativement à l'abattement fiscal à ce titre. Nous appelons tous les autres pays à faire de même.

Non-prolifération, contrôle des armements et désarmement

73. Depuis le Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, nous avons pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre le Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires, agréé à cette occasion. Nous étendrons la participation à ce programme aux pays d'Europe centrale et orientale, de même qu'à l'Asie centrale et au Caucase.

74. Pour ce qui est de la gestion sûre et efficace des matières fissiles qui ne sont plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense, nous poursuivrons notre coopération dans le cadre d'initiatives concrètes, en particulier le projet franco-germano-russe visant la construction en Russie d'une usine pilote pour la fabrication de combustible MOX à partir de plutonium militaire, lequel est ouvert aux autres États, et la coopération américano-russe connexe concernant la conversion de plutonium militaire.

75. Nous nous sommes employés ensemble à faire avancer nos objectifs communs en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marque un jalon historique, et nous appelons tous les États à le signer et à le ratifier rapidement pour faire en sorte qu'il entre en vigueur au plus tôt. Nous saluons l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes en faveur de sa mise en œuvre intégrale, effective et universelle, et nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de la ratifier au plus tôt. Reconnaisant qu'un accroissement de la confiance dans l'observation de ses dispositions permettrait de renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines, nous réaffirmons notre détermination à élaborer le plus tôt possible, par la voie de négociations, un mécanisme de vérification juridiquement contraignant et efficace.